

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 84830138.8

51 Int. Cl.⁴: **A 63 C 19/00**
A 63 D 1/00

22 Date de dépôt: 03.05.84

43 Date de publication de la demande:
 13.11.85 Bulletin 85/46

84 Etats contractants désignés:
 AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

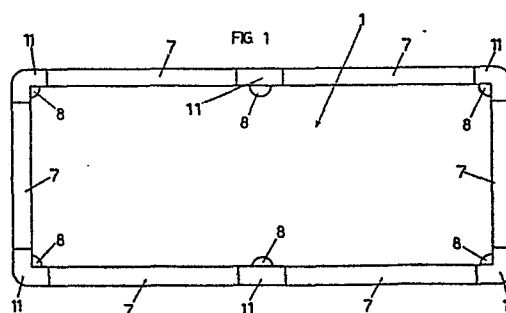
71 Demandeur: **Zaccari, Raimondo**
 Via Regina Elena, 12
 I-62012 Civitanova Marche (MC)(IT)

72 Inventeur: **Zaccari, Raimondo**
 Via Regina Elena, 12
 I-62012 Civitanova Marche (MC)(IT)

64 Champ de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués.

57 La présente invention regarde un terrain de jeu aux rebords élastiques, de dimensions très grandes, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, de façon qu'il puisse être facilement transporté et installé sur le lieu de son utilisation, offrant la possibilité d'un rapide désassemblage successif du terrain en question, qui pourra être installé ailleurs.

Le terrain de jeu selon l'invention a les dimensions d'un traditionnel terrain pour le jeu de boules, mais sa conformation ressemble à celle d'un billard, puisqu'il a des bandes périmétrales élastiques et des blouses aux quatre coins et au centre des bandes longitudinales.



- 1 -

terrain de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués.

La présente demande de brevet pour une invention industrielle a comme objet un terrain de jeu aux rebords élastiques, de dimensions très grandes, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, de façon qu'il puisse être facilement transporté et installé sur le lieu de son utilisation, offrant la possibilité d'un rapide désassemblage successif du terrain en question, qui pourra être installé ailleurs.

Le terrain de jeu selon l'invention a les dimensions d'un traditionnel terrain pour le jeu de boules, mais sa conformation ressemble à celle d'un billard, puisqu'il a des bandes périmétrales élastiques et des blouses aux quatre coins et au centre des bandes longitudinales.

Le terrain de jeu selon l'invention, donc, pourrait être défini comme un billard aussi grand qu'un jeu de boules, sur lequel il est possible de faire l'un ou l'autre des deux jeux ou éventuellement même un nouveau jeu, dont les règles pourraient dériver d'une fusion des règles des deux jeux susdits.

La caractéristique essentielle du terrain de jeu en question est d'être réalisé avec des éléments modulaires préfabriqués à l'assemblage simple et rapide, facilement transportables, qui permettent l'installation du terrain, soit en plein air, soit dans des locaux couverts déjà bâtis, offrant la possibilité de désassembler et de récupérer la structure toute entière, au cas où la nécessité devrait se présenter.

Le terrain selon l'invention comprend un plan de jeu, recouvert en moquette ou en feutre, réalisé en accolant ou en serrant transversale

ment une série de planches modulaires, de dimensions et de conformation convenables, sur lesquelles on boulonne périmétralement les bandes, constituées de lambourdes modulaires, de forme et de dimensions convenables, caractérisées par une paroi intérieure élastique.

5

Pour une plus claire explication de l'invention, la description va continuer en référence aux dessins ci-annexés, représentés seulement à titre illustratif, non limitatif, et où l'on a représenté schématiquement la forme préférée de réalisation du terrain de jeu préfabriqué

10

selon la présente invention.

La fig. 1 est la vue en plan du terrain de jeu en question.

15

La fig. 2 montre deux planches modulaires, sectionnées transversalement, utilisées pour la réalisation du plan de jeu.

La fig. 3 est une section transversale d'une bande, avec la représentation d'une partie du plan de jeu sousjacent.

20

En référence à la fig. 1, le modèle selon l'invention comprend un plan de jeu rectangulaire (1), dont la longueur est à peu près deux fois et demie sa largeur (à titre purement indicatif, il est utile de préciser que les mesures de la forme préférée de réalisation sont: longueur 10 m, largeur 4 m).

25

Le plan susdit est réalisé sur le lieu d'installation du terrain de jeu, en assemblant et en serrant l'une à l'autre plusieurs planches transversales modulaires, dont la longueur de chacune égale la largeur du terrain, et dont la conformation permet une union à encastrement, du type rainure et languette, entre des planches adjacentes et accolantes.

30

35

En référence à la fig. 2, chaque planche, qui consiste, comme nous venons de l'esquisser plus haut, en un élément préfabriqué, est formée de deux panneaux rectangulaires (2), en bois, identiques et parfaitement superposés, entre lesquels on interpose, par intervalles d'espace réguliers, quelques soliveaux intercalaires (3), en bois, distribués de sorte que la planche présente longitudinalement, d'un côté, un soliveau partiellement débordant des panneaux (2), de l'autre, une

ouverture (4) d'une profondeur légèrement plus grande que le morceau de soliveau (3) débordant susdit.

Ces planches modulaire, préfabriquées, accolées l'une à l'autre, s'assemblent parfaitement en introduisant le morceau débordant du soliveau (3) dans le logement longitudinal (4) de la planche adjacente jusqu'à la battue, donnée par les panneaux mêmes (2) de chaque planche, lesquels s'aboutent complanairement l'un contre l'autre.

L'action de serrage définitif de toutes les planches se produit grâce à quelques câbles de traction longitudinaux (5), qui traversent tous les soliveaux (3) de chaque planche, dans lesquels on exécute, au besoin, des trous de passage coaxiaux.

A' titre purement indicatif et informatif, il est utile de préciser que dans la forme préférée de réalisation chaque planche a 4 m de long, 0,5 m de large et que l'on emploie des panneaux de 2 cm d'épaisseur et des soliveaux (au nombre de quatre) de 4 cm d'épaisseur.

Périmétralement au plan de jeu (1) on fixe, par des boulons posés en correspondance des espaces vides qui se trouvent entre les soliveaux (3) de chaque planche, les bandes (7), réalisées grâce à des lambourdes préfabriquées, chacune desquelles est composée d'une lambourde en bois où, sur la paroi intérieure, on a collé un profil extrudé en caoutchouc (6), capable de rendre élastique le coup des boules contre les bandes.

Plus précisément la lambourde en bois est réalisée en utilisant quatre planches de la même épaisseur, accolées verticalement, dont trois sont de la même hauteur (7a) et la quatrième extérieure est d'une hauteur plus grande (7b).

Une fois que l'on a boulonné sur le plan (1) cette lambourde en bois, on fixe au-dessus de la trivade de planches (7a) une autre planche (7c), disposée horizontalement et à battue contre la planche (7b), et dont le but est de réaliser un encadrement périmétral continu, qui puisse aussi fermer supérieurement les espaces vides laissés entre une bande et l'autre (7), en correspondance des blouses (8).

A' titre purement informatif, il est utile de préciser que dans la forme préférée de réalisation l'épaisseur des planches (7a), (7b) e (7c) est de 4 cm, tandis que la hauteur de la triade des planches (7a) est de 11 cm, la hauteur de la planche (7b) est de 15 cm.

5

A' la fig. 3, l'on remarque que les bandes (7) sont rembourrées supérieurement et extérieurement d'un matériel moelleux (9), comme par exemple le caoutchouc-mousse, et recouvertes d'un tissu (10), tandis que le profil extrudé en caoutchouc (6) est recouvert extérieurement d'un tapis de billard (6a), ainsi que le plancher qui constitue le plan de jeu (1) est couvert d'une feuille de moquette ou de feutre (1a).

10

15

Le numéro (11) de la fig. 1 indique les éléments de raccord entre les bandes préfabriquées (7).

20

Le numéro (12) de la fig. 3 indique une plinthe qui est utilisée comme finition extérieure autour du plan de jeu (1), au but de cacher aussi le matériel de remblayage (13) éventuel pour le nivelage de la surface où l'on va poser le terrain de jeu.

- 1 -

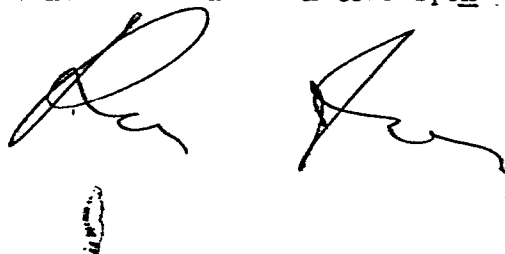
Revendications

1) Terrain de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, caractérisé en ce qu'il comprend un grand plan de jeu rectangulaire, recouvert d'une feuille de moquette ou de feutre, réalisé sur le lieu de l'installation du terrain en assemblant et en serrant l'une à l'autre plusieurs planches transversales modu-
5 laires, dont la longueur de chacune égale la largeur du terrain et dont la conformation permet une union à encastrement, du type rainure et languette, entre des planches adjacentes et accolantes, puisque l'on a prévu un serrage définitif de toutes les planches grâce à quel-
10 ques câbles de traction longitudinaux, qui traversent toutes les planches, dans l'épaisseur desquelles on exécute, au besoin, des trous de passage transversaux.

2) Terrain de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, selon la revendication précédente, caracté-
15 sé en ce que, périmétralement au plan de jeu susdit, on fixe des bandes élastiques, réalisées grâce à des lambourdes préfabriquées, chacune desquelles est composée d'une lambourde en bois où, sur la paroi inté-
rieure, on a collé un profil extrudé en caoutchouc ou en un autre ma-
20 tériel équivalent.

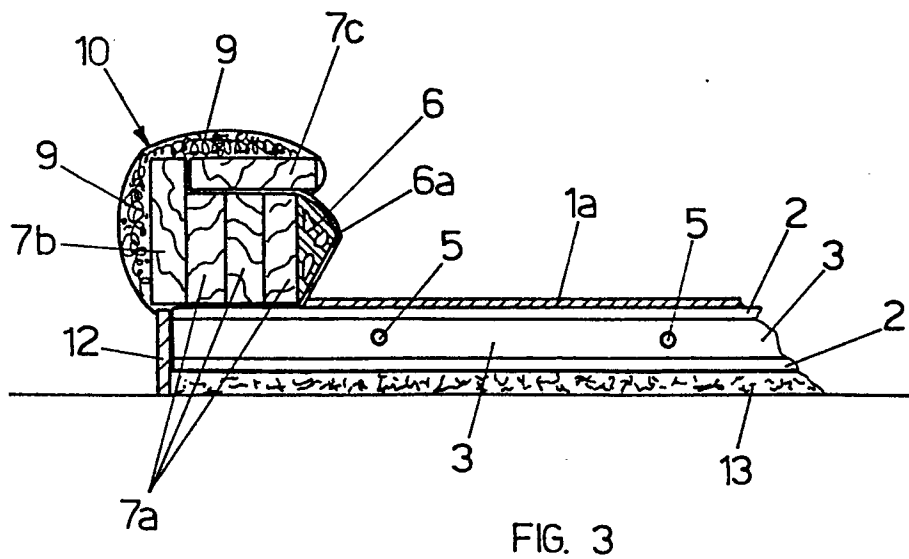
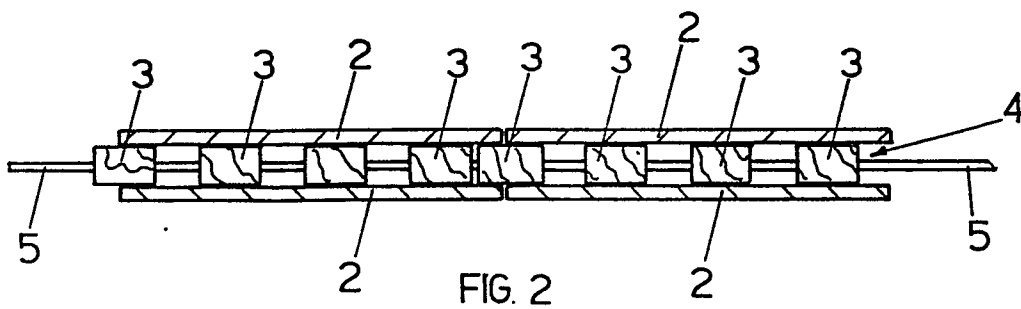
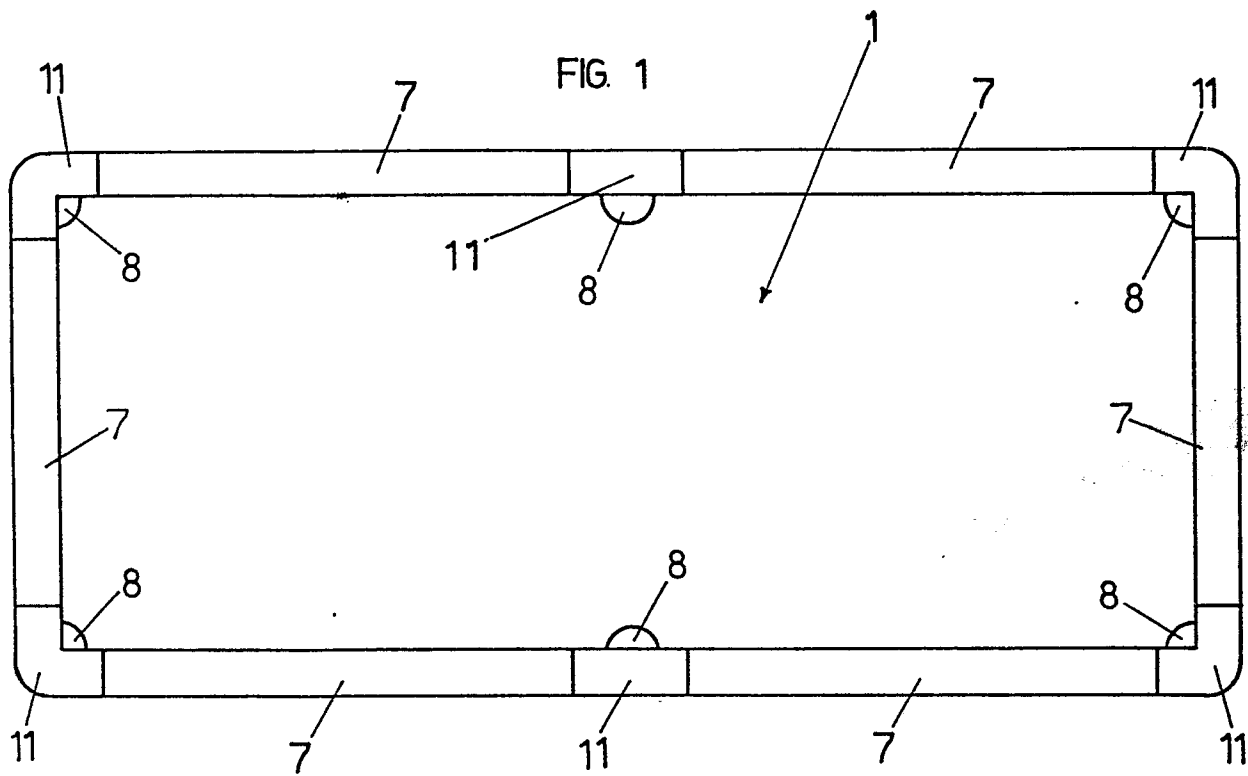
3) Terrain de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, selon les revendications précédentes, caracté-
risé en ce que les bandes périmétrales susdites sont rembourrées exté-
25 rieurement et supérieurement, collégues entre elles par des éléments de raccord en correspondance des blouses prévues aux quatre coins et au centre des bandes longitudinales du terrain de jeu.

- 4) Terrain de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, selon la revendication 1), caractérisé en ce que les planches transversales modulaires susdites, dans une forme préférée de réalisation, sont formées de deux panneaux rectangulaires, en bois, identiques et parfaitement superposés, entre lesquels on interpose, par intervalles réguliers, quelques soliveaux intercalaires, en bois, distribués de sorte que la planche présente longitudinalement, d'un côté, un soliveau partiellement débordant des panneaux susdits, de l'autre, une ouverture de profondeur légèrement plus grande que le morceau de soliveau débordant susdit.
- 5) Terrain de jeu aux rebords élastiques, réalisé grâce à des éléments modulaires préfabriqués, caractérisé en ce que les bandes élastiques susdites, selon une forme préférée de réalisation, sont formées d'une lambourde en bois, réalisée en utilisant quatre planches de la même épaisseur, accolées verticalement, dont trois sont de la même hauteur et une quatrième extérieure de hauteur plus grande, contre laquelle, à battue, une cinquième planche est posée horizontalement sur la triade de planches de la même hauteur susdites et dont le but est de réaliser un encadrement périmétral continu, qui puisse aussi fermer supérieurement les espaces vides laissés entre une bande et l'autre en correspondance des blouses susdites.



1/1

0160770





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	US-A-3 976 293 (LAURETA) * En entier *	1-3	A 63 C 19/00 A 63 D 1/00
A	CH-A- 306 669 (AUTHIER) * En entier *	1,4	
A	FR-A-2 530 275 (SAVA-ALUMINIO) * En entier *	1,4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 63 B A 63 C A 63 D E 01 C
Le present rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-11-1985	Examineur LEMERCIER D.L.L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	